

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Djordje Ney

C'est à 20 h 15 précises que l'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Djordje Ney** qu'il peut ouvrir la séance. Il le fait en saluant très chaleureusement Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux et les membres du Législatif présents à cette septième séance de la législature 2016-2021 et la deuxième de l'année 2017-2018, avec remerciements de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes touchées dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il salue et adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

70 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutatrices fait constater la présence de 59 membres. 11 membres sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office.

Point b: Correspondance

Depuis la dernière séance d'octobre dernier, aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil.

Point c: Communication de la Municipalité

La communication municipale ayant été jointe à la convocation de la présente séance, le **Président** n'en donne pas lecture. Il passe néanmoins en revue les informations y figurant. Il

appelle l'un ou l'autre des Conseillers ou Conseillères à se manifester en levant la main si cette communication suscite une remarque ou une question.

Cette communication ne suscitant aucune intervention, **le Président** peut passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour

Point 1: Préavis No 16/2017 – Démontage de la halle de stockage n° ECA 2861 située sur la parcelle RF n° 3503 et reconstruction sur la parcelle RF n° 2150 ;

Le Président appelle **le Conseiller Marcel Savary**, rapporteur pour la lecture du rapport de la commission.

Le Président remercie **le Conseiller Marcel Savary** de la lecture de son rapport ainsi que la commission pour son travail et ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et **le Président** fait procéder au vote.

C'est à l'unanimité que le préavis 16/2017 est accepté par le Conseil.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 16/2017 de la Municipalité du 8 novembre 2017;

ouï les rapports de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à déplacer la halle existante sur la parcelle RF n° 2150 pour un montant total TTC de Fr. 310'000.-;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 310'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 310'000.- et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Point 2: Préavis No 17/2017 – Remplacement et achat de véhicules pour les secteurs de l'entretien du Domaine Public et des Parcs et Promenades

Le Président appelle la **Conseillère Kate Savoy**, présidente de la commission pour la lecture de son rapport. Celle-ci explique que quelques montants indiqués sur le rapport sont erronés et qu'elle les signalera au fur et à mesure de la lecture. Une nouvelle version du rapport sera remise.

Le Président remercie la présidente de la commission de la lecture du rapport et ouvre la discussion sur ce préavis.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan prend la parole en son nom et celle du Conseiller Roland Bucher, excusé pour raisons médicales. Même si il comprend et partage partiellement le souci écologique de la commission, il ne va pas soutenir l'amendement proposé pour les raisons suivantes :

- le tableau comparatif présenté dans le rapport manque de clarté et ne permet pas de se faire une idée réelle et objective des coûts finaux à long terme.
- Il reste encore beaucoup d'incertitudes concernant le bilan écologique final du «tout électrique» qui n'est pas clairement avéré. L'exploitation du lithium nécessaire à la fabrication des batteries se fait souvent dans des conditions déplorables et engendre une pollution considérable. Le coût financier et écologique du recyclage de ces batteries en fin de vie n'est pas chiffrable, lui non-plus. Face à la multiplication des véhicules à batteries, qu'en sera-t-il en cas de pénurie de lithium? Le coût de cette matière première ne risque-t-il pas d'exploser? Augmentant du même coup le prix des batteries, alors que le rapport nous promet 50% de moins dans dix ans. Suite à leur prolifération, y aurait-il aussi plus tard une taxe de recyclage pour éliminer les batteries usagées?
- Même si Payerne est un exemple en matière de production électrique propre, qu'en est-il de la majorité de l'électricité consommée actuellement en Suisse? Provient-elle du nucléaire ou du charbon, acheté à bas coût en Allemagne?
- Enfin, une dernière question à laquelle chacun de nous se doit de répondre ; Il est toujours plus facile de dépenser l'argent des autres (en l'occurrence celui de la commune) que le sien. Avant de voter « oui » à cet amendement, pour tous ceux d'entre vous qui n'ont pas encore franchi le pas, demandez-vous si vous seriez prêts, à titre privé, à dépenser 40% de plus pour acheter un véhicule électrique lors de votre prochain changement de voiture.

Nous devons nous poser toutes ces questions, avant de voter, afin de pouvoir nous décider en notre âme et conscience. Personnellement, il trouve que tant qu'elles n'auront pas de réponse, il est encore trop tôt pour franchir le pas. Acheter un véhicule électrique juste pour se donner bonne conscience, n'est à son avis pas un bon calcul.

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet remercie le Conseiller Guisolan de ses propos, ayant lui-même préparé une intervention comportant les mêmes remarques. Deux séances ont été nécessaires pour le traitement de ce rapport et, il n'était que vaguement parlé d'un amendement, d'où la surprise de l'apprendre en deuxième séance. De plus, les chiffres énoncés dans le rapport étaient faux et se baser sur de telles informations ne permet pas une étude judicieuse.

Ayant étudié les caractéristiques techniques du véhicule, il s'avère que ce dernier possède un Webasto, chauffage diesel permettant de tempérer la cabine l'hiver avec un échappement des gaz sur le côté du véhicule ; ne pas prétendre alors que le véhicule est entièrement écologique ! Au vu de ces informations, le Conseiller Pantet propose de refuser cet amendement et d'accepter la proposition initiale de la Municipalité.

La Conseillère Kate Savoy signale qu'il faut interpréter les chiffres complètement faux par de simples fautes de frappe, ces derniers provenant bien d'offres reçues par la Municipalité.

Si, dans le tableau, la consommation pour le piaggio est exacte, l'estimation faite de Fr. 2800.- pour celle du véhicule électrique n'est, elle, pas correcte signale **Le Conseiller Pierre-Alain Pantet**. Il considère qu'une telle présentation est une moquerie face aux conseillers/conseillères.

Fr.1'100.-, résultat de ce que coûterait en plus le véhicule électrique ; qu'est-ce que ce montant en comparaison des 40 mio qui seront débattus dans le prochain point, soulève **Le Conseiller Sébastien Pedroli**. Ce montant dérisoire est totalement acceptable, d'autant plus qu'il soutient un projet écologique dans la Commune. Au vu de toutes les erreurs trouvées dans le dernier rapport, il suggère à l'avenir au Conseiller Pantet de déposer un rapport minoritaire permettant la vision claire de tous les points qu'il souhaite relever. Enfin, la provenance de l'électricité est un « vieux débat » et que celle-ci vient principalement de l'énergie solaire. En conclusion, il confirme soutenir cet amendement avec son parti.

Établir un rapport minoritaire alors que 2 séances sont déjà planifiées, se terminant le jeudi soir et sachant qu'un rapport minoritaire doit être déposé une semaine avant, **le Conseiller Pierre-Alain Pantet** ne voit pas comment il aurait dû procéder dans ce cas.

Le Conseiller Michael Marguet propose de relativiser les faits en rappelant qu'il n'y a pas lieu de décider qui a juste ou faux. Il rejoint les propos qui ont déjà été dits, confirmant qu'il ne s'agit pas dans la proposition d'un véhicule de haute technologie hybride ou écologique, mais d'un véhicule standard que l'on équipe d'un moteur électrique avec une grande différence de prix et que l'on nous propose d'acheter juste pour se donner bonne conscience ou pour « faire bien » ! La Municipalité n'est pas tombée dans ce piège et a fait un choix qui paraissait tout à fait en ordre et en relation également avec les finances. L'idée de l'écologie est bonne et le véhicule électrique va dans ce sens, mais il propose néanmoins d'attendre des résultats concrets avec des véhicules qui soient vraiment écologiques à terme, bien conçus et qui auront fait leur preuve.

Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat propose aux conseillers/conseillères opposés au lithium de déposer, en sortant, la batterie de leur natel, chacun détenant du lithium dans ses poches ! Il rappelle en outre que la production électrique par le solaire dépasse le 50% de la production totale de la Commune et qu'il serait peut-être temps d'utiliser cette énergie accumulée ; cela pourrait se faire par exemple en l'utilisant la nuit au moyen d'accumulateurs, ceux-ci étant

même proposés aux particuliers lors de mise en place de panneaux photovoltaïques, à condition justement de disposer d'un véhicule électrique. C'est un excellent moyen de vider les accumulateurs en rechargeant les véhicules. Bien évidemment, il y a lieu de prévoir un concept de « centrale de distribution » qui permettrait ce transfert d'électricité entre l'accumulateur et les véhicules. Pour rappel, si celui qui est proposé dans ce préavis est accepté, la commune disposera alors de 2 véhicules électriques.

Selon lui, si la décision a été prise et les montants attribués pour garantir un label, il faut aussi penser à l'assurer ; si les pouvoirs publics ne montrent pas l'exemple en n'assumant pas l'avancement de ces démarches, comment le particulier pourrait-il le faire ?!

La Conseillère Kate Savoy pense que ce n'est pas l'idée de se donner bonne conscience qui a permis l'investissement financier d'un champ de panneaux solaires, mais bien de prendre en considération un retour sur investissement. Si l'idée est de partir dans le sens des discussions précédentes, l'acquisition des autres véhicules faisant l'objet de ce préavis ne serait donc plus envisageable. Elle tient juste à préciser que le débat actuel ne porte que sur un investissement supplémentaire de Fr. 22'000.-.

Il est malheureusement question de « nébuleux », « de personnes qui donnent des chiffres sans même les citer », « de problèmes par rapport à un tableau qui ne sont pas exactement mentionnés ». **Le Conseiller Cédric Moullet** trouve dommage de ne pas se centrer sur le sujet. Pour sa part, il a fait le choix d'acquérir un véhicule électrique et assure que les chiffres présentés correspondent à la réalité.

En termes d'entretien, un véhicule de ce type ne coûte absolument rien ; le moteur est simple, existe depuis des centaines d'années, est fiable et cela fonctionne. Les montants annoncés, à quelques centaines de francs près, sont parfaitement corrects ; rappel est fait que la différence sur 20 ans est proche de Fr. 15'000.- ! Il encourage fortement l'acceptation de cet achat.

Le Conseiller Municipal Julien Mora souhaite apporter quelques compléments aux interpellations des Conseillers Pedroli et Chatelanat, non pas pour intervenir sur le débat de pour ou contre un véhicule électrique, mais plutôt sur l'utilisation de l'électricité produite par la Ville :

Celle-ci a été louée à l'entreprise Greenwatt SA pour une durée de 25 ans et est réinjectée directement dans le réseau. Il n'est donc pas possible de l'utiliser pour nos propres besoins uniquement ; néanmoins, nous avons la certitude qu'env. $\frac{3}{4}$ de cette électricité est utilisée dans un périmètre très proche de sa zone de production.

Afin d'être totalement autonome, il s'agirait de créer un abri solaire qui permettrait la charge des véhicules la journée et la réinjection du surplus dans le réseau, et ceci pour un surcoût de Fr. 16 à 18'000.-. La mise en place de batteries accumulant de l'électricité la journée pour charger les véhicules la nuit ne serait pas adaptée à notre utilisation. Par contre, si l'on veut garantir que l'énergie utilisée soit verte, il serait possible d'augmenter la part que nous avons acquise au groupe E d'énergie « Naturemade Star », plus onéreuse de 3,1 ct le kwh, pour un

surcoût d'env. Fr. 85.-/année. Sachant que la Commune consomme déjà 150'000 kwh, cela correspondrait à une consommation supplémentaire de 6%, totalement acceptable.

Il semble au **Conseiller Lionel Voinçon** qu'il y ait, au sein de la Municipalité, une réelle volonté de se saisir de ces questions d'écologie, de développement durable. Aujourd'hui, moyen nous est donné de faire un petit pas de plus en avant et il invite l'assemblée à le faire. Certes des inconnues existent, mais sans prise de risques, nul n'avance. Il souhaite que Payerne soit une ville qui avance et à cet effet, invite à l'acceptation de l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **le Président** fait procéder au vote, tout d'abord sur l'amendement tel que présenté dans le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis.

Celui-ci est accepté à une large majorité.

Le Président fait alors procéder au vote des conclusions municipales amendées aux articles 1, 3, 4 et 5.

Le préavis 17/2017 est accepté à la majorité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 17/2017 de la Municipalité du 8 novembre 2017;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à acheter une nouvelle balayeuse S2 Boschung et à remplacer 2 véhicules ainsi qu'une remorque du secteur EDP pour un montant total de Fr. 219'000.-;
- amendé**
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à acheter une nouvelle camionnette et remplacer un tracteur Kubota du secteur Parcs et Promenades pour un montant de Fr. 89'500.- ;
- Article 3 :** de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 308'500.- (TTC) pour l'achat de l'ensemble des véhicules précités ;
- amendé**
- Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 308'500.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement ;
- amendé**

Article 5 : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan le montant
amendé Fr. 308'500.- et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Point 3: Rapport de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget de l'exercice 2018

Le Président appelle **le Conseiller Christian Gauthier**, président-rapporteur de la commission des finances pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie **le Conseiller Christian Gauthier** de la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Le Conseiller Municipal Eric Küng remercie le président de la commission financière pour la lecture de son rapport et souhaite apporter quelques chiffres complémentaires, dont la Commission des finances n'avait pas connaissance lors de l'élaboration de son rapport ; il s'agit des montants engagés durant l'année 2017 et dont les tableaux de la page 7/8 ne tiennent pas compte dans les amortissements et les réserves budgétées pour 2018.

Chapitre 46, égouts et épuration

Alors que les investissements restent inchangés, les réserves au 31.12.2018 passent à Fr. 2'950'298.19, modifiant ainsi quelque peu la marge.

Chapitre 81, service des eaux

La situation est identique, à savoir que les réserves au 31.12.2018 se montent à 1'222'829.69 avec les mêmes investissements.

Il est évident que toutes ces taxes vont faire l'objet d'analyses complémentaires et seront revisitées ; toujours est-il que les montants annoncés étant différents, la marge est beaucoup plus restreinte que prévue. Le vœu de la Commission des finances de revoir le calcul des taxes sera bien évidemment suivi.

Si le Conseiller Municipal André Jomini avait souhaité la parole, c'était pour donner les mêmes informations et apporter quelques petites précisions :

Au chapitre des ordures ménagères apparaît un déficit de Fr. 15'400.- ; cette situation n'est pas dramatique, tenant compte du fait que Fr. 20'000.- de budget pour l'action « Ville propre » sont prévus à ce niveau.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** procède la lecture du cahier du budget, ne citant que les têtes de chapitres, et invitant les Conseillers ou Conseillères à se manifester en levant la main au fur et à mesure de la lecture si nécessaire.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et **le Président** fait procéder au vote.

Le budget 2018 est accepté à l'unanimité.

Point 4 : Divers

En réponse à la motion déposée par le Conseiller Jean-Marc Chatelanat, relativement à son souhait de voir la présence de l'Abbatiale au sein du parc «Swissminiature» de Mélide, au Tessin, **le Conseiller Municipal André Bersier** informe que les plans, ainsi que la volumétrie ont été envoyés et qu'ils sont dans l'attente de nouvelles.

Partir sur la base d'un budget négatif n'est pas chose facile précise **le Conseiller Municipal Eric Küng**, et il confirme que la Municipalité va tout mettre en œuvre afin que celui-ci ne se transforme pas en réalité, mais que les comptes 2018 puissent s'équilibrer tout au long de l'année. Il remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce budget et soulève l'importance de la confiance témoignée, permettant ainsi de poursuivre dans les démarches entreprises. En conclusion, il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard remercie à son tour chaleureusement pour la bonne collaboration entre le Conseil communal et la Municipalité, rappelant que chacun a à cœur de faire vivre la Commune, de la développer tout en maîtrisant les finances et en préservant la qualité de vie. Les points relevés quant à la maîtrise des charges ont bien été entendus ; ce sont des éléments auxquels la Municipalité est attachée, tout en sachant que seuls 25 à 26% des charges sont maîtrisées. Quant à la capacité contributive, beaucoup d'actions peuvent être menées, notamment dans le cadre de l'urbanisme, et sont porteuses. Pas de baguette magique, mais le soutien du Conseil communal est très important, ainsi que le partenariat qu'il peut y avoir entre les autorités.

Elle aimerait bien évidemment également remercier ses collègues de la Municipalité pour leur engagement quotidien, leurs efforts en faveur de la Commune. De même, elle adresse aux collaborateurs communaux ses chaleureux remerciements, ceux-ci faisant « tourner la machine communale » par leurs activités quotidiennes et leur dévouement à la Municipalité.

Elle présente à chacun santé et joie pour 2018 et de très belles fêtes en compagnie de leur famille et proches. De manière traditionnelle, elle invite chacune et chacun à la cave communale pour l'apéritif de fin d'année où quelques nouveaux crus pourront être dégustés ainsi que le dernier vin non filtré venant juste d'être mis en bouteille.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Djordje Ney** remercie toutes les conseillères et tous les conseillers de leur présence et de l'excellente tenue des débats qui, pour une fois, ont été bien nourris. Il remercie encore la Municipalité pour la verrée à la cave communale et souhaite à son tour, de belles fêtes à chacun.

Cette deuxième séance de l'année 2017-2018 est levée à 21 h 25.

Le Président:



Djordje Ney



La Secrétaire:



Claudine Estoppey

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil